

COMMUNE DE LA BASTIDE CLAIRENCE

PROGRAMMATION DES ESPACES PUBLICS ET PAYSAGERS DE PONT-DE-PORT

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 20 JANVIER 2024

Suite au préambule introductif effectué par Monsieur le Maire rappelle les étapes passées de l'étude et la concertation la présentation et les échanges s'engagent sur les propositions d'aménagement.

Retour sur les échanges et relevé de décisions

Le choix sur cette réunion publique a été le suivant : faire une présentation à deux voix entre M. Le Maire et Territori afin que la population ait aussi un retour des choix et orientations des élus. Ce compte rendu en accord avec M. Le Maire est surtout un relevé de décisions qui entérinent les orientations du plan d'aménagement. Toutefois, on peut alléguer que durant la matinée des questions ont été posées sur la circulation rapide dans la descente du bourg vers la zone, sur l'entretien et la gestion de l'espace, sur l'utilisation des produits phytosanitaires, sur la position des containers poubelles enterrés, sur le ramassage des bus, sur les incivilités, etc. De plus, les problèmes des inondations ont aussi été évoqués et il a été précisé que ceux-ci ne concernaient pas cette étude mais que la mairie discutait toujours avec le SMBAM pour la réalisation d'une étude à l'échelle du bassin versant de la Joyeuse. D'autres propositions ont été faites par les personnes présentes, qui seront présentées par la suite. L'ambiance de la rencontre fut constructive et cordiale, les retours des 26 participants viennent confirmer cette sensation.

Au terme de cette ultime phase de concertation et des échanges réalisés entre élus sur les plans proposés il a été retenu les évolutions suivantes :

- La partie aire de jeux pour les tout-petits devra être clôturée
- Le parcours de bosses pour vélos n'est pas retenu, il restera un seul pumphack

Les autres propositions de l'aménagement sont validées.

En outre M. Le Maire a tenu à préciser aux habitants présents que deux sujets en lien avec l'étude sont à travailler avec le SMBAM : le dévoiement de Larouillasse en aval du pont qui sera compliqué à mettre en œuvre notamment avec les services de l'état ; le rabaissement d'une partie de la RD 610 pour laisser passer l'eau en cas de crue importante. Des discussions vont prochainement s'engager avec le département et le SMBAM sur ce sujet.

Monsieur le Maire a présenté le budget prévisionnel tout en explicitant les différentes sources de subventions, dont il a précisé que la quête vers ces dernières serait son travail dans les jours qui viennent, et ce grâce aux fiches actions réalisées.

En fin de la réunion publique et avant d'aller partager un verre, il a été demandé à la population si les propositions faites et les réponses apportées étaient en cohérence avec les attentes et les

éléments présentés en début de réflexion. La réponse apportée fut « oui », la cohérence d'ensemble et la pertinence furent appréciées, selon les propos des participants.

Autres propositions formulées

Lors des échanges avec les habitants de nouvelles propositions ont été faites. Monsieur le Maire a indiqué que ces idées seraient notées sans toutefois pouvoir y donner suite nécessairement.

Voici les propositions :

- Un paddle à la place du deuxième tennis
- Des systèmes de ralentissement sur la descente du bourg (même si hors zone d'étude) nous tenons par respect de la démarche de concertation à noter cette proposition
- Des agrès sportifs sur la zone
- Un pont de singe en lien avec les platanes à la droite du pont près de l'île

Les prochaines étapes

A partir de ce compte rendu, Territòri va retravailler le plan d'aménagement global en incluant les deux évolutions retenues (fermeture jeux tout-petits + pumptrack) puis les fiches actions en vue de la réunion de travail du 13 février fixé par M. Le Maire (mairie, CAUE64, CAPB, Territòri).